

## Les consommateurs déçus des fraises et tomates vendues en GMS (CLCV)

Dans une [étude](#) publiée le 30 juillet par la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), il ressort que les consommateurs se montrent très majoritairement déçus par le goût des tomates et des fraises vendues en grandes surfaces, et ce quels que soient les prix, l'origine ou la variété.

L'association de consommateurs a procédé entre le 15 mai et le 30 juin 2014 à 52 séances de dégustation à l'aveugle auprès de 1.000 consommateurs qui ont noté le goût des fraises et des tomates vendues par la grande distribution. Elle a parallèlement effectué des relevés de prix dans plusieurs enseignes de la grande distribution dans 60 villes. Les tomates testées étaient presque toutes d'origine française tandis qu'un tiers des fraises était importé, principalement de l'Espagne.

« Les résultats globaux sont décevants, en particulier pour les tomates qui ne sont appréciées que par 27 % des consommateurs. Pour les fraises, les résultats sont meilleurs avec 43 % des participants satisfaits du goût, mais, là aussi, les marges de progression apparaissent importantes puisque 39 % considèrent que les fraises testées n'étaient « ni bonnes ni mauvaises », note la CLCV.

Autre résultat : la qualité gustative reconnue par les consommateurs ne diffère guère, que le produit soit cher ou bon marché. « Pourtant, les écarts de prix sont loin d'être négligeables », souligne la CLCV. Pour les fraises, ils peuvent varier de 1 à 8, entre 2,4 et 16,80 €/kg. Les fraises « origine France » ont un prix moyen de 9,2 €/kg alors que celles en provenance de l'étranger tournent autour de 5,3 €/kg. Certaines catégories, comme les gariguettes (10,7 €/kg), les ciflorettes (11,2 €/kg) ou les maras des bois (11,7 €/kg), apparaissent encore plus onéreuses.

### La gariguette dans la moyenne

Et pourtant, l'enquête CLCV constate que « les **fraises** les moins chères ne sont pas plus mal notées que les fraises les plus chères ». La fameuse gariguette ne fait d'ailleurs pas mieux que la moyenne des fraises. Si 34 % des consommateurs déclarent adorer les fraises à 10,4 €/kg, contre 29,4 % celles à 4,8 €/kg, ils sont dans les deux cas 15,3 % à déclarer ne pas les aimer.

Pour les **tomates**, le bilan est aussi sans appel : les « préférées des consommateurs sont plutôt les moins chères », 25,6 % des sondés déclarant ne pas aimer les tomates à 2,90 €/kg, contre 22,2 % celles à 1,7 €/kg. Les écarts de prix sont moins importants (de 1 à 7 €/kg) que pour les fraises car la majorité des tomates, au moment des relevés, étaient d'origine française, indique la CLCV. Les variations de tarifs se justifient davantage par la variété, les tomates en grappe étant meilleur marché que les rondes ou les côtelées (la fameuse « cœur de bœuf »).

**« Permettre au consommateur de repérer les produits offrant un plus gustatif »**

« Nos quatre enquêtes précédentes sur les fruits d'été (pêches, abricots, melons) avaient montré que le choix de ces fruits s'apparentait à une vraie loterie et que la qualité des produits dans les rayons était largement aléatoire, rappelle la CLCV. Notre nouvelle étude met en évidence que choisir les catégories de tomates ou de fraises les plus chères ne permettent pas d'avoir des produits plus savoureux. »

L'association de consommateurs propose ainsi la « mise en place de cahiers des charges portant sur la production, la collecte et la distribution des fruits et légumes qui, accompagnés d'un marquage en rayon, pourraient permettre aux consommateurs de repérer les produits offrant un réel plus gustatif ».

source : <http://www.lafranceagricole.fr/> 30/07/2014